Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EURE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°27-2017-054

PUBLIÉ LE 9 MAI 2017

Sommaire

Préfecture de l'Eure

27-2017-05-03-001 - Arrêté n°SGBRH 17-02 portant modification de l'organisation de la préfecture et des sous-préfectures (12 pages) Page 3

27-2017-05-09-001 - Arrêté SCAED 17-21 délégation de signature en matière administrative M. LAYCURAS sous-préfet de Bernay (4 pages) Page 16

27-2017-05-09-015 - Arrêté SCAED 17-22 portant délégation de signature en matière financière à M. LAYCURAS, sous-préfet de Bernay (2 pages) Page 21

27-2017-05-09-002 - Arrêté SCAED 17-23 de délégation de signature en matière administrative Mme FRACKOWIAK-JACOBS, sous-préfète des Andelys (4 pages) Page 24

27-2017-05-09-003 - Arrêté SCAED 17-24 de délégation de signature en matière financière, Mme FRACKOWIAK-JACOBS, sous-préfète des Andelys (2 pages) Page 29

27-2017-05-09-004 - Arrêté SCAED 17-25 de délégation de signature en matière financière, M. OURIACHI, directeur de cabinet du préfet (2 pages) Page 32

27-2017-05-09-006 - Arrêté SCAED 17-26 de délégation de signature M. PERIER, chef de cabinet (2 pages) Page 35

27-2017-05-09-007 - Arrêté SCAED 17-27 de délégation de signature Mme BREAU, directrice DRCL (3 pages) Page 38

27-2017-05-09-008 - Arrêté SCAED 17-30 de délégation de signature M. BARON, directeur DRLP (3 pages) Page 42

27-2017-05-09-009 - Arrêté SCAED 17-31 de délégation de signature M. PRUNELLE, directeur DPSC (2 pages) Page 46

27-2017-05-09-010 - Arrêté SCAED 17-32 de délégation de signature pour le pôle juridique interministériel (2 pages) Page 49

27-2017-05-09-011 - Arrêté SCAED 17-33 de délégation de signature, Mme FARIN, chef de bureau des ressources humaines (2 pages) Page 52

27-2017-05-09-012 - Arrêté SCAED 17-34-de délégation de signature en matière administrative, M. LEMALLIER, chef de bureau des finances et de la logistique (2 pages) Page 55

27-2017-05-09-013 - Arrêté SCAED 17-35 de délégation de signature en matière financière; M. LEMALLIER, chef de bureau des finances et de la logistique (2 pages) Page 58

27-2017-05-09-014 - Arrêté SCAED 17-36 de délégation de signature en matière financière, Mme LEDUC, chef du service départemental d'action sociale (2 pages) Page 61

27-2017-05-09-005 - Arrêté SCAED 17-37 de délégation de signature en matière administrative, M. OURIACHI, directeur de cabinet du préfet (2 pages) Page 64

Préfecture de l'Eure

27-2017-05-03-001

Arrêté n°SGBRH 17-02 portant modification de l'organisation de la préfecture et des sous-préfectures

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'EURE

Arrêté N° SG BRH 17-02
portant modification de l'organisation
de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure

LE PRÉFET DE L'EURE

Officier de la Légion d'Honneur

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU le décret N° 92-604 du 1e juillet 1992 portant charte de la déconcentration,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU l'avis du comité technique du 20 mars 2017,

SUR la proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

ARRETE

Article 1 – A compter de la date de signature du présent arrêté, les services de la préfecture et des sous-préfectures sont organisés comme suit :

I - DIRECTION DU CABINET

Secrétariat particulier
Section Garage (sous l'autorité directe du Directeur de Cabinet)
Direction de la prévention et de la sécurité civile
Bureau du cabinet et de la représentation de l'Etat
Service départemental de la communication interministérielle

I.1 DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE CIVILE (DPSC)

I.1.1 - Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC)

A – Prévention des Risques
- Information préventive sur les risques naturels et technologiques majeurs : Dossier Départemental des Risques Majeurs, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), information des acquéreurs et des locataires, actions de communication
- Sous commission des terrains de camping
- Établissements Recevant du Public (ERP)
- Mission d'ingénierie en matière de pilotage et de stratégie de sécurité de la préfecture et des sous-préfectures

B – Elaboration et actualisation des documents de planification
- Dispositif général ORSEC
- PPI, plans de secours
- Plans et mesures de défense

C – Préparation aux situations de crise de sécurité civile

- Exercices de sécurité civile et retours d'expérience
- Secourisme : habilitation et agrément des associations ou organismes publics pour les formations aux premiers secours, délivrance du certificat de compétence des formateurs de prévention en secours civique
- Coordination avec l'unité territoriale de l'Agence Régionale de Santé de haute-normandie et la direction de la protection des populations (DDPP) sur les dossiers sanitaires
- Coordination avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours, Fonds d'aide à l'investissement des SDIS
- Plans communaux de sauvegarde
- Gestion des procédures et outils (annuaire et portail ORSEC, Gala, Rescom)
- Système d'alerte et d'information des populations (SAIP)
- Gestion des permanences cabinet

D - Veille de l'actualité événementielle sur le département

- Permanence en jours ouvrables du SIDPC de 8 h 00 à 18 h 00
- Interlocuteur des centres opérationnels des services de sécurité (CIC de la police, CTA-CODIS du SDIS, COG de la gendarmerie)
- Synthèse des événements en cours et remontée d'information
- Suivi quotidien des réseaux de vigilance : météo, crues, inondations, pollution de l'air
- Rescom
- Transports de matières radioactives, dangereuses et sensibles
- Déminage

E - Gestion opérationnelle des situations de crise

- Diffusion de l'alerte
- Mise en place, gestion et secrétariat du Centre Opérationnel Départemental (COD)
- Instruction des demandes de reconnaissance de catastrophes naturelles

F – Défense civile et économique

- Planification VIGIPIRATE, NRBC, PIRATAIR-INTRUSAIR
- Adaptation des postures VIGIPIRATE
- Réglementation relative à la sécurité à la sécurité des activités d'importance vitales (SAIV)
- Habilitations « confidentiel » et « secret défense »
- Courriers classifiés « confidentiel ou secret défense »

I.1.2 - Bureau des polices administratives

A - Pôle Départemental « armes »

- Autorisations, déclarations d'acquisition et détention d'armes
- Cartes européennes d'armes à feu
- Saisies administratives et dessaisissements
- Autorisations de port d'armes (police municipale, convoyeurs de fonds)
- Commission transports de fonds
- Autorisations des commerces d'armes
- Agréments des armuriers
- Agréments des artificiers
- Agréments des dépôts ou débits d'explosifs
- Déclarations feux d'artifices
- Explosifs
- « Ball trap »

B – Pôle départemental des manifestations sportives

- Homologation de circuit pour les manifestations de véhicules terrestres à moteur
- Instruction des dossiers relatifs aux manifestations à moteur
- Instruction des dossiers relatifs aux manifestations interdépartementales ou se déroulant sur plusieurs arrondissements
- Autorisations des manifestations pédestres, cyclistes, équestres pour les arrondissements d'Évreux et Bernay
- Autorisations des manifestations pédestres, cyclistes, équestres pour l'arrondissement des Andelys (à compter du 15 mai 2017)
- Sous-commission des épreuves sportives de la CDSR

C - Grands rassemblements

D – Police des Débits de boissons et discothèques
- Transfert de licence IV (arrondissement d'Évreux)
- Fermeture administrative (arrondissement d'Évreux)
- Conseil aux communes

E – Vidéoprotection
- Délivrance des autorisations d'installations de système de vidéoprotection dans les lieux ouverts au public
- Secrétariat de la commission départementale de vidéoprotection

F – Dérogations à la surveillance des milieux aquatiques par un BNSSA

I.1.3 - Coordination et prévention en matière de sécurité routière

A – Coordination de la politique locale de sécurité routière
- Élaboration et mise à jour du Document Général d'Orientation (DGO), Plan d'Action Départemental de Sécurité Routière (PDASR), Plan Départemental de Contrôle Routier (PDCR), Plan de communication
- Organisation et suivi des comités de pilotage (élargi et restreint)

B – Mise en œuvre de la politique locale de prévention de la sécurité routière
- Coordination et animation du réseau des acteurs de sécurité routière (acteurs institutionnels, associations, partenaires privés, réseau des Intervenants Départementaux de Sécurité Routière – IDSR)
- Programmation et exécution budgétaire du PDASR
- Suivi des actions départementales de prévention
- Traitement des interventions

I.2 - BUREAU DU CABINET ET DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT

- Organisation des voyages officiels
- Rédaction des synthèses politiques
- Mise à jour du dossier territorial
- Gens du voyage : élaboration et mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, gestion des grands passages et des occupations de terrain
- Secrétariat du comité départemental anti-fraude (CODAF) et sanctions administratives pour travail dissimulé
- Promotion de l'intelligence économique auprès des entreprises
- Relevé des messages classifiés en heures ouvrables

I.2.1 - Chargée de mission cultes, laïcité et prévention de la radicalisation

- Lutte et prévention de la radicalisation
- Lutte contre le racisme et l'antisémitisme
- Lutte contre les dérives sectaires
- Affaires cultuelles et laïcité

I.2.2 - Chargée de mission des affaires réservées

- Réponse aux interventions des élus et des particuliers

I.2.2 - Section ordre public et prévention de la délinquance

- Relations avec les services de police et de gendarmerie nationales
- Demandes de forces mobiles et d'escortes de détenus
- Animation du réseau départemental des conseils locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance
- Mise en œuvre de la zone de sécurité prioritaire
- Polices municipales : établissement des conventions de coordination et agrément des policiers municipaux

- Établissement et suivi des conventions de participation citoyenne
- Travaux d'intérêt général
- Programmation et exécution budgétaire du fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)
- Programmation et exécution budgétaire de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT)
- Développent du procès-verbal électronique (Pve)
- Gestion des dossiers des personnes interdites de stade
- Centres pénitentiaires : invitations aux conseils d'évaluation, plan particulier d'intervention (PPI)
- Habilitations pour la sûreté aéroportuaire
- Enquêtes administratives pour les visiteurs de prison et les élèves des écoles de magistrature
- Soins psychiatriques sans consentement relevant de la responsabilité du représentant de l'Etat : préparation des décisions
- Expulsions locatives : réquisitions de la force publique et octroi du concours de la force publique
- Instruction des demandes d'indemnisation des bailleurs
- Suivi des crédits ministériels dédiés à l'indemnisation des bailleurs

I.2.3 - Section de la représentation de l'État

- Protocole
- Distinctions honorifiques (rédaction des mémoires de proposition pour les grands ordres : LH et ONM ; médaille de bronze de la jeunesse et des sports, mérite agricole, actes de courage et de dévouement, médaille de la sécurité intérieure, médaille d'honneur régionale, départementale et communale)
- Organisation des cérémonies républicaines
- Gestion du répertoire national des élus
- Gestion des démissions des élus (conseillers généraux, maires et présidents des EPCI et syndicats de l'ensemble du département, des adjoints aux maires pour l'arrondissement d'Évreux)
- Analyse électorale et organisation des soirées électorales
- Nomination des délégués de l'administration

I.3 – SERVICE DEPARTEMENTAL DE LA COMMUNICATION INTERMINISTERIELLE

- Communication
- Relation avec les médias
- Revue de presse

II – SECRETARIAT GENERAL

Secrétariat particulier
Service de coordination de l'action de l'État dans le département
Délégation interservice du pôle juridique interministériel
Bureau des finances et de la logistique
Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication
Bureau des ressources humaines
Direction de la réglementation et des libertés publiques
Direction des relations avec les collectivités locales

II.1 – SERVICE DE COORDINATION DE L'ACTION DE L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT

- Pilotage et suivi de l'action de l'Etat dans le département (contrôle de gestion, indigo...)
- Préparation et suivi des réunions avec le niveau régional (Pré-CAR, CAR, dialogue de gestion, ...)
- Relations avec les directions départementales interministérielles, les unités territoriales (UT27, DIRECCTE et DREAL) et les services déconcentrés
- Relations avec les chambres consulaires et les organismes socio-professionnels (budget, ...)
- Veille et animation des politiques publiques (développement économique et social, emploi, aménagement du territoire et développement durable)
- Préparation des dossiers de réunion du préfet et du secrétaire général, préparation des éléments de langage
- Rapport d'activité des services de l'État
- Préparation des délégations de signature
- Publication du recueil des actes administratifs
- Courrier réservé
- Suivi des interventions des grands élus

- Participation Qualipref 2.0
- Suivi des dossiers particuliers du secrétaire général (LRBA, ...)

II.2 – DELEGATION INTERSERVICE DU PÔLE JURIDIQUE INTERMINISTERIEL

- Centralisation de l'activité juridique de l'Etat dans le département
- Expertise juridique en matière de conseil
- Traitement de l'ensemble des contentieux en collaboration avec les services de l'Etat
- Information juridique des services

II.3 - BUREAU DES FINANCES ET DE LA LOGISTIQUE

- Programmation, coordination et suivi des travaux immobiliers
- Préparation et suivi budgétaire des crédits de fonctionnement et d'investissements préfecture et sous-préfectures
- BOP : préparation, suivi de l'exécution de la préfecture comme avec les DDI

II.3.1 - Cellule service intérieur

- Travaux et interventions techniques
- Entretien des espaces verts
- Gardiennage
- Inventaires
- Manutention des fournitures et du mobilier
- Mise à disposition des locaux d'archives
- Préparation des salles de réception
- Réception et expédition du courrier
- Travaux de reprographie et gestion des photocopieurs

II.3.2 – Cellule financière

- Gestion du patrimoine immobilier
- Élaboration et suivi des contrats et des marchés
- Gestion des expressions de besoins des prescripteurs
- Suivi des consommations de crédits
- Régie d'avances et de recettes de l'État
- État exécutoire pour le recouvrement des pensions alimentaires
- Ordres de paiements des collectivités territoriales
- Titres de perception
- Gestion des frais de déplacement du personnel

II.4 - SERVICE INTERMINISTERIEL DÉPARTEMENTAL DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (SIDSIC)

- Informatique
- ACROPOL
- Téléphonie
- Administration et gestion des sites intranet et SIT
- RSSI

II.5 - BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES

II.5.1 - Section gestion de proximité et budget

- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)
- Commission de réforme des agents de l'État
- Préparation des propositions soumises aux CAP régionales
- Suivi des positions statutaires de proximité
- Traitement des dossiers d'accidents de trajet / travail

- Gestion de toutes les catégories de congés et arrêts maladie ainsi que la gestion du temps de présence du personnel (horaire variable)
- Recrutement des agents contractuels
- Stagiaires
- Élaboration et suivi de la paye et des indemnités diverses
- Paiement des heures supplémentaires, astreintes et interventions
- Indemnisation des contractuels ayant droit aux allocations de chômage
- Gestion des accidents de service et des contrôles médicaux obligatoires
- Gestion du budget des ressources humaines
- Élaboration et suivi du schéma des emplois
- Réservation des salles de formation - mise à disposition des matériels pédagogiques
- Accueil des formateurs internes et privés.

II.5.2 – Conseil mobilité carrière

II.5.3 - Section Action Sociale

- Information et accueil des agents du ministère de l'intérieur, de l'outremer, des collectivités territoriales et de l'immigration, actifs ou retraités, et leur famille
- Gestion des budgets d'action sociale, de fonctionnement de l'assistante sociale, et du budget déconcentré d'initiatives locales destiné à l'action sociale
- Gestion des dossiers de prestations d'action sociale
- Mise en œuvre de la médecine de prévention
- Secrétariat du comité d'hygiène et de sécurité
- Suivi des travaux des commissions départementale d'action sociale, et d'attribution des secours
- Gestion du contingent de logements réservés aux fonctionnaires de l'État

II.5.4 Assistante Sociale

II.6 - DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES

II.6.1 – Section Accueil et Relation avec les Usagers (SARU)

- Accueil physique des administrés
- Standard

II.6.2 Chargé de mission " lutte contre les fraudes "

- Agent référent en matière de lutte contre les fraudes à l'identité et dans les titres
- Prévention et détection des fraudes internes et externes en matière de délivrance de l'ensemble des titres réglementaires (diagnostics des niveaux de sécurité, procédures, formations, fiches-réflexes, dispositif d'alerte, charte de la sécurité)
- Expertise et gestion des dossiers frauduleux relatifs aux titres
- Gestion des demandes d'enquête auprès des services de police ou de gendarmerie dans leurs missions de police administrative
- Authentification des actes auprès des consulats ou des services spécialisés de police
- Statistiques

II.6.3 - Bureau de la réglementation, des élections, du commerce et de l'utilité publique

II.6.3.1 - Section de la réglementation

A – Réglementation générale
- Associations syndicales libres, reconnaissance des associations de bienfaisance et culturelles, autorisation des quêtes sur la voie publique,
- Fonds de dotation
- Dons et legs,
- Réglementation funéraire (habilitation des sociétés de pompes funèbres, transport de corps à l'étranger, autorisation des inhumations et crémations hors délais),

- Tirage au sort des jurés d'assises,
- Réglementation de la chasse (agrément piégeurs, attestation de délivrance du permis de chasse)
- Autorisation d'ouverture d'hippodromes et de paris mutuels, agrément des commissaires de courses
- Autorisation d'exercer la profession de loueur d'alambic ambulant
- Dérogation aux obligations du service national algérien (article 2 et 3 de l'accord franco-algérien)
- Aliénation, déclassement et alignement des biens SNCF et RFF

B – Réglementation en matière de commerce et de tourisme
- Dérogation au repos dominical
- Agrément des sociétés de domiciliation d'entreprises
- Commission de conciliation des baux commerciaux
- Réglementation de la publicité
- Cartes professionnelles des guides-conférenciers
- Classement des communes touristiques et des stations classées de tourisme
- Délivrance du titre de maître restaurateur

C – Réglementation sportive
- Déclarations de manifestations pédestres, cyclistes et équestres (arrondissement d'Evreux)

D – Réglementation aérienne
- Créations d'aérodromes et d'hélistations
- Créations de plateforme ULM et montgolfière
- Habilitations à utiliser des helisurfaces
- Autorisation de survol d'aéronef (drones) sur le département
- Autorisation de manifestations aériennes (arrondissement d'Evreux)
- Lâchers de ballons (arrondissement d'Evreux)
- Lanternes volantes (arrondissement d'Evreux)

E – Chiens dangereux
- Gestion des demandes d'habilitation des formateurs de propriétaires de chiens de 1ère et 2ème catégories
- Détention de chiens dangereux : conseil aux élus compétents dans leur cadre de pouvoir de police, mise en œuvre du pouvoir de substitution du préfet

F - Agréments de divers agents verbalisateurs

II.6.3.2 - Section élections

- Organisation des élections politiques et professionnelles

II.6.3.3 – Section utilité publique, installations classées et aménagement commercial

- Instruction administrative des dossiers relatifs aux :
  - Installations classées pour la protection de l'environnement
  - Dépollution des sites orphelins
  - Transports de déchets dangereux et non dangereux
  - Autorisations de pénétrer dans les propriétés
  - Carrières
  - Expropriation pour cause d'utilité publique (DUP, parcellaire)
  - Agréments des associations de protection de l'environnement
- Organisation des enquêtes publiques
- Organisation des réunions des commissions suivantes :
  - Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (CODERST)
  - Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS)
  - Commission chargée de l'établissement de la liste des commissaires – enquêteurs
  - Commission des objets mobiliers
  - Commission départementale d'aménagement commercial

II.6.4 - Bureau des usagers de la route

II.6.4.1 - Régie des recettes

- Encaissement des titres et timbres fiscaux
- Gestion des stocks et formules
- Opérations comptables et contrôle des opérations comptables

II.6.4.2 - Section véhicules

- Délivrance des cartes grises et réglementation des véhicules
- Réglementation des centres de contrôle technique des véhicules, agrément, sanctions,
- Réglementation des garages, fourrières (agrément, frais de fourrières)

II.6.4.3 - Section conducteur

- Délivrance des permis de conduire et échanges des permis étrangers
- Commission médicale du permis de conduire, suspension du permis de conduire,
- Agrément des centres de récupération de points des permis de conduire, des centres psychotechniques et des auto-écoles
- Enregistrement des attestations de stages
- Examen de taxi, délivrance des cartes taxi
- Délivrance carte verte (ambulancier)

II.6.5 - Bureau de l'immigration, de l'intégration, de l'identité et du développement solidaire

II.6.5.1 - Section séjour / asile / naturalisations et passeports

- Accueil
- Délivrance des titres de séjour
- Refus des titres de séjour et obligations de quitter le territoire
- Regroupement familial
- Asile
- Intégration
- Aide au retour
- Codéveloppement
- Acquisition de la nationalité française en lien avec la plate-forme
- Passeports temporaires
- Oppositions de sortie du territoire

II.6.5.2 - Section éloignement

- Expulsion des étrangers ayant troublé l'ordre public
- Mesures d'éloignement des étrangers en situation irrégulière
- Rétention administrative
- Contentieux d'urgence des mesures d'éloignement

II.7 – DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

II.7.1 - Bureau des finances et des investissements des collectivités locales

- Correspondant des programmes européens
- Correspondant des contrats de territoire dont l'Etat est signataire
- Correspondant du FNADT – du CPER
- Appels à projet CGET - suivi des politiques d'aménagement du territoire
- Contentieux des dépenses obligatoires des collectivités
- Relations avec la chambre régionale des comptes,
- Préparation DGF, contrôle des délibérations fiscales, conseil budgétaire et financier aux collectivités locales, analyse financière
- Arbitrage en matière de participation scolaire

II.7.1.1 - Cellule investissements locaux

- Programmation et gestion de la DETR + DDU
- Animation des services instructeurs en sous-préfectures en lien avec le conseil départemental, suivi des investissements de l'Etat sur le territoire

II. 7.1.2 - Cellule contrôle budgétaire

- Relations avec la Chambre régionale des comptes
- Contrôle budgétaire des collectivités territoriales, des EPCI et des associations syndicales, ainsi que du SDIS
- Contrôle et versement du FCTVA
- Contrôle des états budgétaires
- Analyse financière
- Contrôle de légalité des délibérations relatives à la fiscalité locale des collectivités

II. 7.1.3 - Cellule concours financiers de l'État

- Compensations financières de décentralisation (DGD, FMDI, FCP),
- Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle et de la taxe additionnelle aux droits de mutation,
- Fonds de péréquation horizontaux (FPIC, FPDMTO, FPCVAE),
- Dotation départementale d'équipement des collèges, DGF et composantes (DNP, DSR, DSU),
- Dotation spéciale instituteurs, fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP),
- Répartition du produit des amendes de police, gestion des subventions pour Travaux divers d'intérêt local (TDIL-réserve parlementaire)

II.7.2 - Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité

II.7.2.1 - cellule intercommunalité

- Conseil aux élus
- Suivi de l'évolution de l'intercommunalité : modification des statuts, modification des périmètres
- Tenue du fichier des EPCI
- Élaboration et mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale sur tout le territoire départemental
- Suivi des actes émis par les associations syndicales et foncières

II.7.2.2 - Cellule contrôle de légalité

- Conseil aux élus
- Contrôle de légalité des marchés publics et des délégations de service public passés en vertu du Code des Marchés Publics et de l'ordonnance de 2005.
- Contrôle des baux emphytéotiques
- Contrôle des actes des collectivités locales portant sur le fonctionnement général des collectivités, la domanialité, la fonction publique territoriale, les pouvoirs de police des maires, et de tous autres actes non financiers des communes, du conseil général, du service départemental d'incendie et de secours, d'Eure Habitat, des établissements publics de coopération intercommunale, du centre de gestion de la fonction publique territoriale (CGFPT),
- Contrôle des sociétés d'économie mixte (SEM), des sociétés publiques locales (SPL) et sociétés publiques locales d'aménagement (SPLA)
- Modification des limites territoriales et des noms des communes

II.7.2.3 - Cellule urbanisme

- Suivi des documents d'urbanisme (SCOT, POS-PLU, cartes communales) du département
- Contrôle de légalité des autorisations d'urbanisme - droit de préemption

III- SOUS-PREFECTURE DES ANDELYS

III.1 – PÔLE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- Animation et gestion des effectifs
- Gestion des bâtiments, budget
- Coordination des pôles
- Contrôle de gestion
- Représentation du Sous-Préfet
- Politique de la ville (ANRU, contrats de veille, PRE)
- Mise en œuvre des plans de secours

III.2 - PÔLE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, ECONOMIE, EMPLOI

- Veille économique
- Suivi des entreprises
- Suivi des plans sociaux
- Suivi des SPER – SPED - SPEP
- Informations des entreprises sur les aides à l'économie
- Promotion des dispositifs pour l'emploi et la formation
- Suivi du fichier des entreprises
- Préparation des dossiers du Préfet
- Suivi du budget

III.3 – PÔLE RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

III.3.1 – Assistante de Direction du sous-préfet

- Gestion du pôle
- Gestion des agendas
- Organisation des visites (entreprises, communes, Association,…)
- Suivi des cérémonies commémoratives
- Gestion du courrier
- Communication et représentation de l'État (suivi revue de presse, médiatisation des visites et sorties du sous-préfet, médiatisation des actions de communication)

III.3.2 – Gestion des subventions et des projets

- Gestion des subventions et dotations de l'État dans l'arrondissement (FNADT, TDIL)
- Montage des dossiers DETR, FSIL
- Affaires scolaires (budget des collèges, dérogations)
- Maisons de santé pluridisciplinaires
- Service public en milieu rural
- Référente Marianne
- Tableau de suivi des dossiers traités en lien avec les DDI
- Suivi de l'archivage
- Suppléance du secrétariat du sous-préfet (gestion de l'agenda du sous-préfet et du secrétaire général)

III.3-3 – Affaires réservées – Élections

- Courriers et interventions (élus et particuliers)
- Préparation des dossiers du préfet
- Conseil aux élus (pouvoir de police du maire, fonctionnement des conseils municipaux)
- Élections politiques
- Désignations des délégués
- Suivi des démissions d'élus

III.4 - PÔLE S.E.T.U. (SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT, TOURISME, URBANISME)

- Gestion du pôle
- Suivi des mises en demeure des ICPE
- Préparation de l'avis du sous-préfet relatif aux dossiers CODERST
- Suivi des sites Natura 2000
- Suivi du développement touristique
- Suivi des contrats de pays
- Suivi des dossiers urbanisme et environnement
- Préparation des dossiers du préfet
- Suivi des projets structurants soumis à diverses autorisations préfectorales

III.4.1 – Sécurité

- Suivi des CLSPD, CISPD et des CLAP
- Suivi des PPRT et des PPRI
- Manifestations sportives non motorisées et aériennes (jusqu'au 14 mai 2017)
- Grands rassemblements
- Suivi des ERP et secrétariat des commissions ERP
- Accueil-standard-courrier en suppléance de l'agent titulaire
- Police des discothèques et des débits de boissons

III.5 – PÔLES DEPARTEMENTAUX GENS DU VOYAGE ET GARDES-PARTICULIERS

- Agrément des gardes particuliers
- Suivi du schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage

III.6. – PÔLE TECHNIQUE

III.6.1 – Agent de résidence

- Entretien de la résidence
- Préparation des repas

III.6.2 – Chauffeur – Agent polyvalent

- Conduite du sous-préfet
- Entretien des véhicules administratifs
- Maintenance et travaux d'entretien des locaux
- Entretien des espaces verts

IV - SOUS-PREFECTURE DE BERNAY

IV.1 – SECRETARIAT GENERAL

- Animation et gestion des effectifs
- Coordination des pôles
- Suivi du budget
- Contrôle de gestion
- Présidence des commissions ERP

IV.2 – PÔLE DU CABINET ET DE LA COORDINATION ADMINISTRATIVE

- Secrétariat SP/SG
- Gestion des agendas
- Gestion du courrier et des interventions
- Préparation des dossiers

- Régie d'avance
- Accueil du public et standard téléphonique
- Élections, révision des listes électorales et désignation des délégués
- Assistance et accompagnement des initiatives d'urbanisation (SCOT, PLU)
- Coordination des dossiers interministériels en liaison avec le sous-préfet
- Questions relatives à la santé (maisons pluridisciplinaires de santé) et aux structures hospitalières
- Affaires scolaires
- Services publics en milieu rural
- Suivi du fichier des communes

IV.3 - PÔLE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- Veille économique
- Suivi et aide aux entreprises
- Suivi des plans sociaux
- Animation du SPEP
- Suivi des contrats aidés et des structures d'insertion par l'activité économique
- Informations des entreprises sur le catalogue des aides à l'économie
- Promotion des dispositifs pour l'emploi et la formation
- Suivi des entreprises soumises à la réglementation des installations classées
- Suivi du fichier des entreprises
- Gestion des subventions et dotations de l'État dans l'arrondissement
- Accompagnement au développement local
- Montage des dossiers DETR
- Conseil aux élus
- Promotion du dispositif ACTES
- Intercommunalité
- Suivi de la réforme territoriales
- Suivi des contrats de territoire
- Suivi des projets structurants

IV.4 - PÔLE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES

- Suivi des ERP et secrétariat des commissions ERP
- Relations avec les services extérieurs : gendarmerie, SDIS, DIRNO, SAMU
- Grands rassemblements
- Police des discothèques et des débits de boissons, transfert de licence IV, fermeture administrative
- Suivi des risques industriels, technologiques et industriels en lien avec la Préfecture
- Logement insalubre, immeubles menaçant ruine
- Suivi de la délinquance (CISPD)
- Suivi des dossiers de gens du voyage
- Suivi de la nouvelle géographie prioritaire

Article 2 – L'arrêté n°SG BRH 16-04 du 11 juillet 2016 est abrogé.

Article 3 – La Secrétaire Générale de la préfecture de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Fait à Evreux, le 03 MAI 2017

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
La secrétaire générale

Anne LAPARRE-LACASSAGNE

Préfecture de l'Eure

27-2017-05-09-001

Arrêté SCAED 17-21 délégation de signature en matière administrative M. LAYCURAS sous-préfet de Bernay

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

Arrêté n° SCAED-17-21
donnant délégation de signature en matière administrative
à Monsieur Philippe LAYCURAS, sous-préfet de BERNAY

Le préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, au 30 mai 2016 ;
- le décret du 9 mars 2017 nommant M. Philippe LAYCURAS, sous-préfet de BERNAY ;
- l'arrêté préfectoral SGBRH n°17-02 du 3 mai 2017 portant modification de l'organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à M. Philippe LAYCURAS, sous-préfet de BERNAY, à effet de signer toutes décisions et correspondances à l'exclusion des saisines des juridictions, des mémoires en défense et déférés devant le Tribunal Administratif et de la saisine de la Chambre Régionale des Comptes, dans les matières suivantes, dans la limite de son arrondissement :

Police administrative :

- Commission de sécurité à l'exclusion des ERP de première catégorie ;
- Autorisation de loteries ;
- Autorisation de ventes en liquidation ;
- Approbation du projet de budget et du compte financier des sociétés de courses, visées à l'article 30 du décret n° 83-878 du 4 octobre 1983 relatif aux sociétés de courses de chevaux et du pari mutuel ;
- Ouverture des hippodromes et approbation du programme des concours ;

- Sanctions administratives concernant les débits de boissons dans la limite d'un mois ;
- Autorisation d'ouverture d'établissements permanents et d'installations temporaires dans lesquels sont pratiquées les activités de tir aux armes de chasse, couramment dénommées « ball trap » ;
- Exercice du pouvoir de substitution et de réquisition prévu par les articles L 2122-34 et L 2215-1 du code général de collectivités territoriales ;
- Pouvoirs de police du préfet sur les routes à grande circulation, à l'intérieur des agglomérations ;
- Immobilisation et mise en fourrière des véhicules au titre de l'article L 325-1-2 du code de la Route.

Intercommunalité et relations avec les collectivités locales

- Correspondances portant sur le contrôle de la légalité des actes des collectivités locales situées dans l'arrondissement ;
- Arbitrage des litiges en matière de répartition intercommunale des charges scolaires, y compris lorsqu'une collectivité locale concernée est située dans un département limitrophe, à l'exclusion de la procédure relative à la fixation du montant de la participation financière de la collectivité locale de résidence ;
- Acceptation des démissions volontaires des adjoints (article L 2122-15 du code général des collectivités territoriales) et des vice-présidents d'EPCI ;
- Arrêtés portant constitution, contrôle et dissolution des associations foncières de remembrement, et des associations syndicales autorisées et des associations syndicales constituées d'office dont le siège est situé dans l'arrondissement ;
- Correspondances portant sur le contrôle budgétaire des communes et de leurs établissements publics et des établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics locaux d'enseignement dont le siège est situé dans l'arrondissement.

Environnement et urbanisme :

- Enquêtes de l'article L 318-3 du code de l'Urbanisme (transfert d'office de voies privées dans le domaine public communal) ;
- Certificats d'urbanisme délivrés au nom de l'Etat relevant des articles L 421-2-1 et R 410-23 du code de l'Urbanisme ;
- Décisions relatives aux déclarations de travaux exemptés de permis de construire relevant de la compétence de l'Etat lorsque le maire et la DDTM ont émis des avis divergents (article R 422-9 du code de l'Urbanisme) ;
- Permis de construire de la compétence de l'Etat lorsque le maire et la DDTM ont émis des avis divergents (article R 421-3 – 6e alinéa du code de l'Urbanisme).

Elections :

- Reçus de dépôt de déclaration de candidature aux élections municipales ;
- Récépissés de déclaration de candidature aux élections municipales (articles L. 255-4 et L. 265 du code électoral) ;
- Décisions de refus d'enregistrement de candidature aux élections municipales ;
- Arrêtés de convocation des électeurs aux élections municipales partielles (article L. 247 du

code électoral).

ARTICLE 2 : Lorsqu'il assure la permanence, délégation de signature est donnée à M. Philippe LAYCURAS, sous-préfet de BERNAY, à l'effet de signer toutes décisions dans les matières suivantes :

- Décisions de soins psychiatriques ;
- Transports de corps et dépassements de délai d'inhumation ;
- Passeports ;
- Toutes décisions d'éloignement concernant les étrangers et décisions de rétention administrative ou d'assignation à résidence des étrangers, prises en application du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ainsi que les saisines du juge des libertés et de la détention ;
- Les mémoires en défense et les appels auprès des juridictions ;
- Suspension de permis de conduire intervenant en application des articles L 224-1, L 224-2, L 224-7 et L 224-8 du code de la Route sur l'ensemble du territoire du département de l'Eure ;
- Ordres de réquisition des personnels et matériels civils pour faire face à une situation d'urgence nécessitant l'engagement de moyens de secours et de soutien ;
- Immobilisation et mise en fourrière des véhicules au titre de l'article L. 325-1-2 du code de la Route.

ARTICLE 3 : En cas d'absence de M. Philippe LAYCURAS, son intérim et la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1er du présent arrêté sont assurés par Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, sous-préfète des ANDELYS.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LAYCURAS, la délégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes ne faisant pas grief à Mme Sophie DUTEIL, attachée principale d'administration, secrétaire générale de la sous-préfecture de BERNAY.

ARTICLE 5 : En cas d'absence de Mme Sophie DUTEIL, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les correspondances ne faisant pas grief et les bordereaux à :

- Mme Alexandrine ALBERT, chef du Bureau de la réglementation et des relations avec les entreprises et les associations, secrétaire générale adjointe,

En cas d'absence simultanée de la secrétaire générale et de la secrétaire générale adjointe, délégation est donnée à :

- Mme Véronique CAUVIN, chef du Bureau des relations avec les collectivités locales et les élus.

ARTICLE 6: Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

ARTICLE 7 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et le sous-préfet de BERNAY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux le 09 MAI 2017

Le préfet,

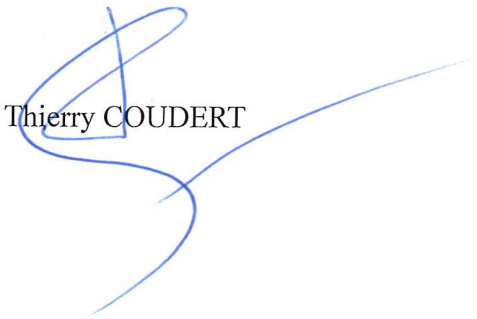

Thierry COUDERT

Préfecture de l'Eure

27-2017-05-09-015

Arrêté SCAED 17-22 portant délégation de signature en matière financière à M. LAYCURAS, sous-préfet de Bernay

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

Arrêté n° SCAED-17-22 portant délégation de signature en matière financière à M. Philippe LAYCURAS, Sous-préfet de BERNAY

Le préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur

VU :

- la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

- le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

- le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 modifié portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;

- le décret du 9 mars 2017 nommant M. Philippe LAYCURAS, sous-préfet de BERNAY ;

- l'arrêté du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable, pris en application de l'article 170 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

- l'arrêté préfectoral SGBRH n°17-02 du 3 mai 2017 portant modification de l'organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;

- le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, au 30 mai 2016 ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

ARRETE

ARTICLE 1er : Dans le cadre de la gestion du budget du ministère de l'Intérieur délégation de signature est donnée à M. Philippe LAYCURAS, sous-préfet de BERNAY, pour procéder à l'expression des besoins et à la constatation du service fait des dépenses relevant des attributions de la sous-préfecture de BERNAY (« Résidence du sous-préfet » et « sous-préfecture ») sur les crédits du programme 307 de l'U.O. préfecture titre 3.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LAYCURAS, sous-préfet de BERNAY, la délégation qui lui est conférée à l'article 1er sera exercée par Mme Sophie DUTEIL, attachée principale d'administration, secrétaire générale de la sous-préfecture de BERNAY pour un montant n'excédant pas 1 000 €.

ARTICLE 3 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

ARTICLE 4 : M. le sous-préfet de BERNAY et M. l'administrateur général des finances publiques en charge de la direction départementale des finances publiques de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 09 MAI 2017

Le préfet,

Thierry COUDERT

Préfecture de l'Eure

27-2017-05-09-002

Arrêté SCAED 17-23 de délégation de signature en matière administrative Mme FRACKOWIAK-JACOBS, sous-préfète des Andelys

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

Arrêté n° SCAED-17-23 portant délégation de signature en matière administrative à Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, Sous-préfète des ANDELYS

Le préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;

- le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure au 30 mai 2016 ;

- le décret du 21 mars 2017 nommant Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, sous-préfète des ANDELYS ;

- l'arrêté préfectoral SGBRH n°17-02 du 3 mai 2017 portant modification de l'organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, sous-préfète des ANDELYS, à effet de signer toutes décisions et correspondances à l'exclusion des saisines des juridictions, des mémoires en défense et déférés devant le tribunal administratif et de la saisine de la Chambre régionale des Comptes, dans les matières suivantes, dans la limite de son arrondissement :

Police administrative :

- Commission de sécurité de l'arrondissement des ANDELYS, à l'exclusion des ERP de première catégorie ;

- Autorisation de loteries ;

- Autorisation de ventes en liquidation ;

- Approbation du projet de budget et du compte financier des sociétés de courses, visées à l'article 30 du décret n° 83-878 du 4 octobre 1983 relatif aux sociétés de courses de chevaux et du pari mutuel ;

- Ouverture des hippodromes et approbation du programme des concours ;

- Autorisation d'épreuves et compétitions sportives sur la voie publique jusqu'au 15 mai 2017 inclus ;

- Sanctions administratives concernant les débits de boissons dans la limite d'un mois ;

- Autorisation d'ouverture d'établissements permanents et d'installations temporaires dans lesquels sont pratiquées les activités de tir aux armes de chasse, couramment dénommées « ball trap » ;

- Délivrance et retrait d'agrément des gardes particuliers pour tout le département ;

- Exercice du pouvoir de substitution et de réquisition prévu par les articles L 2122-34 et L 2215-1 du code général des collectivités territoriales ;

- Pouvoirs de police du Préfet sur les routes à grande circulation, à l'intérieur des agglomérations ;

- Immobilisation et mise en fourrière des véhicules au titre de l'article L 325-1-2 du code de la route.

Intercommunalité et relations avec les collectivités locales :

- Correspondances portant sur le contrôle de la légalité des actes des collectivités locales situées dans l'arrondissement ;

- Arbitrage des litiges en matière de répartition intercommunale des charges scolaires, y compris lorsqu'une collectivité locale concernée est située dans un département limitrophe, à l'exclusion de la procédure relative à la fixation du montant de la participation financière de la collectivité locale de résidence ;

- Acceptation des démissions volontaires des adjoints (article L 2122-15 du code général des collectivités territoriales) et des vice-présidents d'EPCI ;

- Arrêtés portant constitution, contrôle et dissolution des associations foncières de remembrement, et des associations syndicales autorisées et des associations syndicales constituées d'office dont le siège est dans l'arrondissement ;

- Correspondances portant sur le contrôle budgétaire des communes et de leurs établissements publics et des établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics locaux d'enseignement dont le siège est situé à l'intérieur de l'arrondissement.

Environnement et urbanisme :

- Enquêtes de l'article L 318-3 du code de l'urbanisme (transfert d'office de voies privées dans le domaine public communal) ;

- Certificats d'urbanisme délivrés au nom de l'Etat relevant des articles L 421-2-1 et R 410-23 du Code de l'Urbanisme ;

- Décisions relatives aux déclarations de travaux exemptés de permis de construire relevant de la compétence de l'Etat lorsque le maire et la DDTM ont émis des avis divergents (article R 422-9 du code de l'urbanisme) ;

- Permis de construire de la compétence de l'Etat lorsque le maire et la DDTM ont émis des avis divergents (article R 421-36 – 6e alinéa du code de l'urbanisme) ;

Elections :

- Reçus de dépôt de déclaration de candidature aux élections municipales ;

- Récépissés de déclaration de candidature aux élections municipales (articles L. 255-4 et L. 265 du code électoral) ;

- Décisions de refus d'enregistrement de candidature aux élections municipales ;

- Arrêtés de convocation des électeurs aux élections municipales partielles (article L. 247 du code électoral).

ARTICLE 2 : Lorsqu'elle assure la permanence, délégation de signature est donnée à Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, sous-préfète des ANDELYS, à l'effet de signer toutes décisions dans les matières suivantes :

- décisions de soins psychiatriques ;

- transports de corps et dépassements de délai d'inhumation ;

- passeports ;

- toutes décisions d'éloignement concernant les étrangers et décisions de rétention administrative ou d'assignation à résidence des étrangers, prises en application du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ainsi que les saisines du juge des libertés et de la détention ;
- les mémoires en défense et les appels auprès des juridictions ;

- suspension de permis de conduire intervenant en application des articles L 224-1, L 224-2, L 224-7 et L 224-8 du code de la route sur l'ensemble du territoire du département de l'Eure ;

- ordres de réquisition des personnels et matériels pour faire face à une situation d'urgence nécessitant l'engagement de moyens de secours et de soutien ;

- immobilisation et mise en fourrière des véhicules au titre de l'article L. 325-1-2 du code de la route.

ARTICLE 3 : En cas d'absence de Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, son intérim et la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1er du présent arrêté sont assurés par M. Philippe LAYCURAS, sous-préfet de BERNAY.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, la délégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes ne faisant pas grief à M. Paul-Louis AMEZTOY, attaché d'administration, secrétaire général de la sous-préfecture des ANDELYS, à l'exception :

– des arrêtés,

– des recours gracieux,

– des certificats d'urbanisme.

ARTICLE 5 : En cas d'absence de M. Paul-Louis AMEZTOY, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les correspondances ne faisant pas grief et les bordereaux relevant de leur pôle :

– Mme Magali ESCANEZ, responsable du pôle sécurité, environnement, tourisme, urbanisme,

– Mme Marie-Noëlle SAINT MARTIN, responsable du pôle relations avec les collectivités locales et assistante de direction,

– Mme Carole BUISINE, responsable du pôle développement du territoire, économie, emploi.

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée à Mme Magali ESCANEZ, responsable du pôle

sécurité, environnement, tourisme, urbanisme, à l'effet de signer les certificats relevant de sa section et à présider les commissions administratives relevant de ses attributions.

ARTICLE 7 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

ARTICLE 8 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et Mme la sous-préfète des ANDELYS sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 09 MAI 2017

Le préfet,

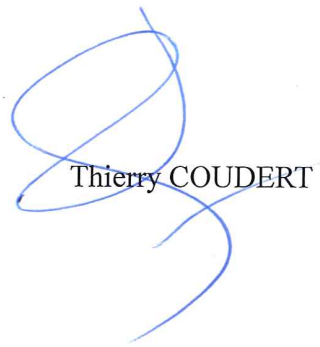

Thierry COUDERT

Préfecture de l'Eure

27-2017-05-09-003

Arrêté SCAED 17-24 de délégation de signature en matière financière, Mme FRACKOWIAK-JACOBS, sous-préfète des Andelys

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

Arrêté n° SCAED-17-24 portant délégation de signature en matière financière à Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, Sous-préfète des ANDELYS

Le préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur

VU :

- la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

- le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

- le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 modifié portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;

- le décret du 21 mars 2017 nommant Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, sous-préfète des ANDELYS ;

- l'arrêté du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable, pris en application de l'article 170 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

- l'arrêté préfectoral SGBRH n°17-02 du 3 mai 2017 portant modification de l'organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;

- le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, au 30 mai 2016 ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

ARRETE

ARTICLE 1er : Dans le cadre de la gestion du budget du ministère de l'Intérieur, délégation de signature est donnée à Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, sous-préfète des ANDELYS, pour procéder à l'expression des besoins et à la constatation du service fait des dépenses relevant des attributions de la sous-préfecture des ANDELYS (« Résidence du sous-préfet » et « sous-préfecture ») sur les crédits du programme 307 de l'U.O. préfecture titre 3.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, sous-préfète des ANDELYS, la délégation qui lui est conférée à l'article 1er sera exercée par M. Paul-Louis AMEZTOY, attaché d'administration, secrétaire général de la sous-préfecture des ANDELYS.

ARTICLE 3 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

ARTICLE 4 : Mme la sous-préfète des ANDELYS et M. l'administrateur général des finances publiques en charge de la direction départementale des finances publiques de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 09 MAI 2017

Le préfet,

Thierry COUDERT

Préfecture de l'Eure

27-2017-05-09-004

Arrêté SCAED 17-25 de délégation de signature en matière financière, M. OURIACHI, directeur de cabinet du préfet

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

Arrêté n° SCAED-17-25 portant délégation de signature en matière financière à M. Madjid OURIACHI, Directeur de cabinet du préfet de l'Eure

Le préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur

VU :

- la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 modifié portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
- le décret du 2 février 2016 nommant M. Madjid OURIACHI, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;
- l'arrêté du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable, pris en application de l'article 170 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- l'arrêté préfectoral SGBRH n°17-02 du 3 mai 2017 portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, au 30 mai 2016 ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à M. Madjid OURIACHI, directeur de cabinet du préfet pour procéder à l'expression des besoins et à la constatation du service fait sur le programme suivant :

- programme 129 – coordination du travail gouvernemental – crédit MILDECA ;
- programmes 216-06-01 à 216-06-11 – conseil juridique et traitement du contentieux ;
- programme 207 – sécurité et circulation routière – action 2 ;

et pour procéder à l'expression des besoins et à la constatation du service fait pour le programme 307 – Administration territoriale – titre 3 sur les crédits de l'UO préfecture (« Résidence du Directeur de cabinet ») et sur les crédits de service départemental de la communication interministérielle ;

- programme 122 – concours spécifiques et administration – action 5 FIPD.

ARTICLE 2 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

ARTICLE 3 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, M. le directeur de cabinet du préfet de l'Eure et M. l'administrateur général des finances publiques en charge de la direction départementale des finances publiques de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 09 MAI 2017

Le préfet,

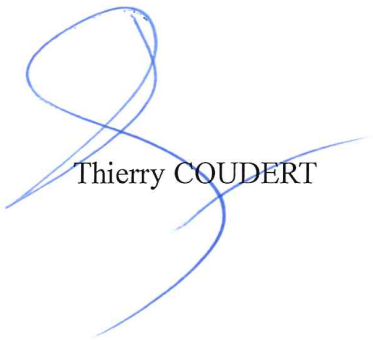

Thierry COUDERT

Préfecture de l'Eure

27-2017-05-09-006

Arrêté SCAED 17-26 de délégation de signature M. PERIER, chef de cabinet

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

Arrêté n° SCAED-17-26 portant délégation de signature à M. Benjamin PERIER, Chef du bureau du Cabinet et de la représentation de l'Etat

Le préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;

- le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, au 30 mai 2016 ;

- l'arrêté SGBRH n°17-02 du 3 mai 2017 portant modification de l'organisation de la préfecture et des sous- préfectures de l'Eure ;

- la note du 28 octobre 2015 portant affectation de personnels ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée à M. Benjamin PERIER, attaché d'administration, chef du bureau du Cabinet et de la représentation de l'Etat, à l'effet de signer ou viser, dans la limite des attributions du Cabinet, toutes pièces, documents ou correspondances, à l'exception des arrêtés et des décisions susceptibles de faire grief.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benjamin PERIER, la délégation de signature qui lui a été conférée par l'article 1er du présent arrêté sera exercée par Mlle Sylvie LENOIR, attachée d'administration, adjointe au chef du bureau du Cabinet et de la représentation de l'Etat.

ARTICLE 3 : Mme Patricia CHOPLIN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de la section ordre public et prévention de la délinquance, reçoit délégation pour signer :

- les réponses aux interventions des particuliers en matière sociale auprès du préfet, à l'exclusion des réponses aux interventions auprès de la présidence de la République ou des élus,

- les courriers de saisie des services en matière de procédure d'expulsion locative à l'exclusion de la procédure issue de l'octroi du concours de la force publique et de toutes correspondances à caractère financier,

- les bordereaux de transmission.

ARTICLE 4 : Mme Anne-Marie BOUSSICAULT, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de la section représentation de l'Etat, reçoit délégation pour signer :

- les courriers de saisie des services concernés, pour les interventions,
- les demandes d'enquête au SDRT,
- les demandes d'actes de naissance aux mairies pour les dossiers de décorations,
- les réponses aux interventions des rapatriés à l'exclusion de toutes correspondances à caractère financier,
- les bordereaux de transmission.

ARTICLE 5 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

ARTICLE 6 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et M. le chef du bureau du Cabinet et de la représentation de l'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 09 MAI 2017

Le préfet,

Thierry COUDERT

Préfecture de l'Eure

27-2017-05-09-007

Arrêté SCAED 17-27 de délégation de signature Mme BREAU, directrice DRCL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'EURE

Arrêté n° SCAED-17-27 portant délégation de signature à Mme Sandrine BREAU, Directrice des relations avec les collectivités locales

Le préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions ;

- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;

- le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, au 30 mai 2016 ;

- l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire du 2 juillet 2015 nommant Mme Sandrine BREAU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre- mer, en qualité de directeur des relations avec les collectivités locales de la préfecture de l'Eure, à compter du 1er juillet 2015 ;

- l'arrêté SGBRH n°17-02 du 3 mai 2017 portant modification de l'organisation de la préfecture et des sous- préfectures de l'Eure ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Sandrine BREAU, directrice des relations avec les collectivités locales, à l'effet de signer, dans les limites des attributions de sa direction, telles que définis par l'arrêté préfectoral susvisé :

1 – Au titre du contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales ou des tiers (institutions, personnes morales ou privées) : les correspondances par lesquelles sont demandées des précisions ou pièces complémentaires ainsi que les courriers adressés, dans ce cadre, au titre du conseil ou de l'information ;

2 – Les conventions de transmission des actes par voie dématérialisée ;

3 – Au titre du contrôle budgétaire : les états de notification fiscale, les correspondances signalant des erreurs matérielles constatées dans les documents budgétaires transmis par les collectivités locales ;

4 – Au titre des dotations de l'Etat :

– les différents documents nécessaires aux paiements (certificats de paiements, extraits d'arrêtés, …) ;

– les courriers nécessaires à l'instruction des dossiers (demandes de pièces ou de renseignements complémentaires, accusé de réception de dossier complet) ;

5 – Au titre du fonds de compensation pour la TVA : les correspondances rappelant les conditions d'éligibilité ;

6 – Les courriers aux ministères relatifs à la transmission de statistiques ou à des demandes d'informations ou de renseignements ;

7 – Les pièces annexées aux arrêtés préfectoraux.

ARTICLE 2 : Demeurent exclus du champ de la présente délégation :

1 – Les arrêtés réglementaires ou individuels et décisions autres que ceux prévus à l'article 1 ;

2 – Les arrêtés, décisions et conventions attributifs d'aides, de subventions ou de dotations d'Etat ;

3 – Les courriers ministériels autres que ceux prévus à l'article 1 ;

4 – Toutes correspondances adressées :

– aux parlementaires ;

– au président du conseil départemental (hors les cas prévus à l'article 1) ;

– aux conseillers départementaux ;

– aux maires et présidents d'établissements publics locaux de coopération intercommunale lorsqu'elles constituent en soi une décision ou une instruction générale ;

5 – Les correspondances adressées dans le cadre du contrôle administratif des actes des collectivités territoriales ou des tiers (institutions, personnes morales ou privées), constitutives d'un recours gracieux ;

6 – Les saisines de toute nature des juridictions administratives, de la chambre régionale des comptes et des tribunaux judiciaires ;

7 – Les mémoires en défense ou en réponse dans le cadre d'une instance contentieuse.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine BREAU, la délégation qui lui est consentie sera exercée par Mme Mireille HERVE, attachée principale d'administration, adjointe à la directrice et chef du bureau des finances et des investissements des collectivités locales.

ARTICLE 4 : Délégation de signature est également donnée, dans la limite des attributions du bureau des finances et des investissements de l'Etat, à Mme Mireille HERVE, chef de bureau pour viser et signer :

1 - Au titre du contrôle budgétaire : les états de notification fiscale

2 - Au titre des dotations de l'Etat :

- Les différents documents nécessaires aux paiements (certificats de paiements, ordre de paiements ou de reversements...) ;

3 - Les courriers aux ministères relatifs à la transmission de statistiques ou à des demandes d'informations ou de renseignements ;

4 - Les pièces annexées aux arrêtés préfectoraux ;

5 - Les correspondances administratives courantes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mireille HERVE, délégation de signature est donnée à Mme Caroline LAMBERT, adjointe au chef de bureau, pour signer les documents nécessaires au paiement des dotations (certificats de paiements, ordre de paiements ou de reversements).

ARTICLE 5 : Délégation de signature est également donnée, dans la limite des attributions du bureau de contrôle de légalité et de l'intercommunalité, à Mme Camille CHANSON, chef de bureau, pour signer et viser :

- Les correspondances administratives courantes ;

- Les courriers aux ministères relatifs à la transmission de statistiques ou à des demandes d'informations ou de renseignements ;

- Les pièces annexées aux arrêtés préfectoraux.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Camille CHANSON, la délégation qui lui est consentie, sera exercée par M. Thomas LEFEVRE, adjoint au chef de bureau.

ARTICLE 6 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

ARTICLE 7 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, Mme la directrice des relations avec les collectivités locales et les chefs de bureaux concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 09 MAI 2017

Le préfet,

Thierry COUDERT

Préfecture de l'Eure

27-2017-05-09-008

Arrêté SCAED 17-30 de délégation de signature M. BARON, directeur DRLP

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

Arrêté n° SCAED-17-30 portant délégation de signature en matière administrative à M. Philippe BARON, Directeur de la réglementation et des libertés publiques

Le préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur

VU :

– la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

– le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

– le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;

– le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, au 30 mai 2016 ;

– l'arrêté ministériel du 21 septembre 2016 portant renouvellement de détachement de M. Philippe BARON dans l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de directeur de la réglementation et des libertés publiques de la préfecture de l'Eure à compter du 1er octobre 2016 ;

– l'arrêté SGBRH n°17-02 du 3 mai 2017 portant modification de l'organisation de la préfecture et des sous- préfectures de l'Eure ;

– la note du 16 novembre 2015 portant affectation de personnels ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à M. Philippe BARON, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de la réglementation et des libertés publiques, pour signer :

- tous les arrêtés, décisions, pièces et correspondances en toutes matières ressortissant aux attributions de la direction de la réglementation et des libertés publiques ;
- les pièces annexées aux arrêtés préfectoraux ;
- les copies et extraits conformes.

ARTICLE 2 : Est exclue du champ de la délégation consentie à l'article 1er du présent arrêté, la signature des actes, arrêtés et décisions suivants :

- actes portant nomination des membres de comités, conseils et commissions ;
- arrêtés, décisions et conventions attributifs de subventions, d'aide ou de dotations de l'État ;
- demandes d'avis adressées au tribunal administratif en application de l'article R.242 du code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel ;
- actions de l'État devant les juridictions administratives et judiciaires, à l'exception des

mémoires en défense et des saisines du juge des libertés et de la détention prévues par les articles L.552-1 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers ;

- déclinatoires de compétence et arrêtés de conflit.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est également donnée, dans la limite des attributions du bureau de la réglementation, des élections, du commerce et de l'utilité publique, à Mme Priscillia RAVILLY, attachée d'administration, chef du bureau de la réglementation, des élections, du commerce et de l'utilité publique, pour viser et signer tous arrêtés, décisions et correspondances administratives courantes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BARON et/ou du chef de bureau désigné ci-dessus, délégation de signature est donnée pour viser et signer, dans la limite des attributions du bureau, tous documents, correspondances administratives courantes, copies, certificats, extraits conformes ou annexes, à l'exception de tous arrêtés, à :

- Mme Nadine FOLLIN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de la section Élections ;
- Mme Isabelle ELUAU, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de la section utilité publique.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Philippe BARON et du chef de bureau désigné ci-dessus, délégation de signature est donnée à M. Patrick DENIS, attaché principal d'administration, chef du bureau de l'immigration, de l'intégration, de l'identité et du développement solidaire ainsi qu'à Mme Chantal LILLE, attachée d'administration, chef du bureau des usagers de la route pour signer les arrêtés relevant de la législation funéraire.

ARTICLE 4 : Délégation de signature est également donnée dans la limite des attributions du bureau des usagers de la route à Mme Chantal LILLE, attachée d'administration, chef du bureau des usagers de la route, pour viser et signer tous arrêtés, décisions et correspondances administratives courantes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BARON et/ou du chef de bureau désigné ci-dessus, délégation de signature est donnée pour viser et signer, dans la limite des attributions du bureau, tous documents, correspondances administratives courantes, copies, certificats, extraits conformes ou annexes, à l'exception de tous arrêtés, à :

- Mme Carolle VALOIS, secrétaire administrative de classe normale, chef de la section véhicules ;
- Mme Viviane BERMENT, adjointe administrative de 1ère classe, régisseur des recettes ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BARON et du chef de bureau désigné ci-dessus, délégation de signature est donnée à Mme Priscillia RAVILLY, attachée d'administration, chef du bureau de la réglementation, des élections, du commerce et de l'utilité publique, à M. Patrick DENIS, attaché principal d'administration, chef du bureau de l'immigration, de l'intégration, de l'identité et du développement solidaire, et à Mme Marie-Alexie LAGADEC, attachée d'administration, adjointe au chef de bureau de l'immigration, de l'intégration, de l'identité et du développement solidaire, pour signer les arrêtés de suspension et d'annulation de permis de conduire.

ARTICLE 5 : Délégation de signature est également donnée dans la limite des attributions du bureau de l'immigration, de l'intégration, de l'identité et du développement solidaire à :

- M. Patrick DENIS, attaché principal d'administration, chef du bureau de l'immigration, de l'intégration, de l'identité et du développement solidaire, et à Mme Marie-Alexie LAGADEC, attachée d'administration, adjointe au chef de bureau, pour viser et signer tous arrêtés, décisions et correspondances administratives courantes, mémoires en défense et les saisines du juge des libertés et de la détention, prévues par les articles L.552-1 et suivants du code de l'entrée et du

séjour des étrangers.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BARON et/ou du chef de bureau et/ou de l'adjoint au chef de bureau désigné ci-dessus, ou dans le cas des permanences « éloignement », délégation de signature est donnée pour viser et signer, dans la limite des attributions du bureau, tous documents, correspondances administratives courantes, certificats, documents de séjour et d'identité, récépissés et autorisations provisoires de séjour, extraits conformes, saisines du juge des libertés et de la détention, prévues par les articles L.552-1 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers, à l'exception de tous arrêtés, à :

- Mme Nathalie GUILLET, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de la section séjour,
- Mme Catherine HAILLIEZ, secrétaire administrative de classe normale, chef de la section éloignement,
- Mme Stéphanie BARBARIN, secrétaire administrative de classe normale,
- Mme Véronique BERTHIER, secrétaire administrative de classe normale,
- Mme Virginie BOUCHER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

Délégation de signature est donnée pour les récépissés relevant des demandes de titres de séjour et des demandes d'asile, et les transmissions à :

- Mme Mariama MENDY, adjointe administrative de 1ère classe ;
- Mme Katia GUILLOUET, adjointe administrative de 1ère classe ;
- Mme Magaly OLIVIER, adjointe administrative principale de 1ère classe ;
- Mme Sandra RODER, adjointe administrative de 1ère classe ;
- Mme Nathalie PIEDNOIR, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- Mme Agnès MAUPETIT, adjointe administrative 1ère classe ;
- Mme Christine BAZOGE, adjointe administrative principale 2ème classe.

ARTICLE 6 : Délégation de signature est également donnée dans la limite des attributions du bureau de la fraude documentaire et à l'identité à :

- Mme Catherine GAUTIER, secrétaire administrative de classe supérieure, chargée de mission fraudes, pour viser et signer tous documents, correspondances et demandes d'enquêtes administratives courantes.

ARTICLE 7 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

ARTICLE 8 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et M. le directeur de la réglementation et des libertés publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 09 MAI 2017

Le préfet,

Thierry COUDERT

Préfecture de l'Eure

27-2017-05-09-009

Arrêté SCAED 17-31 de délégation de signature M. PRUNELLE, directeur DPSC

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

Arrêté n° SCAED-17-31 portant délégation de signature à M. Francis PRUNELLE, Directeur de la prévention et de la sécurité civile

Le préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;

- le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, au 30 mai 2016 ;

- l'arrêté préfectoral SGBRH n°17-02 du 3 mai 2017 portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;

- la note du 25 août 2016 portant affectation de M. Francis PRUNELLE ;

- la note du 28 juillet 2015 portant affectation des agents de la Direction de la Prévention et de la Sécurité Civile ;

- la note du 31 août 2015 portant affectation de Mme Caroline JACQUET ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

A R R E T E

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à M. Francis PRUNELLE, directeur de la prévention et de la sécurité civile, pour signer, en toutes matières relevant des attributions de la direction de la prévention et de la sécurité civile, tous arrêtés, décisions, pièces et correspondances.

ARTICLE 2 : Est exclue du champ de la délégation consentie à l'article 1er du présent arrêté, la signature des actes, arrêtés et décisions suivants :

- autorisations et refus de port d'armes,

- refus de détention d'arme,

- autorisation et refus de commerce d'armes et agrément d'armuriers (armes de 5e, 6e et 7e catégorie),

- autorisations et refus d'acquisitions et de détention d'armes de défense,

- arrêtés et mises en demeure concernant les dépôts d'explosifs,

- arrêtés d'autorisation de tirs de feux d'artifice sur la Seine,

- décisions et arrêtés concernant les débits de boissons et les discothèques,

- arrêtés autorisant les palpations,
- autorisation et refus de manifestations sportives de véhicules terrestres à moteur,
- autorisation et refus d'homologation de terrain pour épreuves sportives,
- actes portant nomination des membres de comités, conseils et commissions,
- décisions attributives de subvention,
- demandes d'avis adressées au tribunal administratif en application de l'article R. 242 du code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel,
- actions de l'Etat devant les juridictions administratives et judiciaires et mémoires en défense,
- déclinatoires de compétence et arrêtés de conflit,
- courriers aux élus.

ARTICLE 3 : Mme Caroline JACQUET, attachée d'administration, chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC), reçoit délégation pour signer en toutes matières relevant des attributions du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) et dans les limites fixées aux articles 1 et 2 ci-dessus, tous arrêtés, décisions, pièces et correspondances.

ARTICLE 4 : Mme Blandine LAMOTTE, attachée d'administration, chef du Bureau des Polices Administratives (BPA), reçoit délégation pour signer en toutes matières relevant des attributions du Bureau des Polices Administratives (BPA) et dans les limites fixées aux articles 1 et 2 ci-dessus, tous arrêtés, décisions, pièces et correspondances.

ARTICLE 5 : M. Jean-François ELIE, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint au chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC), reçoit délégation pour signer, dans la limite de ses attributions, tous documents, correspondances administratives courantes, certificats, récépissés, extraits conformes ou annexes, à l'exclusion de tous arrêtés.

ARTICLE 6 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

ARTICLE 7 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et M. le directeur de la prévention et de la sécurité civile sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 09 MAI 2017

Le préfet,

Thierry COUDERT

Préfecture de l'Eure

27-2017-05-09-010

Arrêté SCAED 17-32 de délégation de signature pour le pôle juridique interministériel

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

Arrêté n° SCAED-17-32 portant nominations et délégations de signature au pôle juridique interministériel sous forme de délégation interservices dans le département de l'Eure

Le préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions ;

- la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat « Loi Defferre » ;

- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;

- le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, au 30 mai 2016 ;

- le décret du 5 février 2015 portant nomination de Mme Anne LAPARRE-LACASSAGNE, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

- le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

- l'arrêté préfectoral n° PJ001 du 24 novembre 2010 portant création de la DIS du pôle juridique du département de l'Eure ;

- l'arrêté préfectoral SGBRH n°17-02 du 3 mai 2017 portant modification de l'organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

ARRETE

ARTICLE 1er : NOMINATIONS

Mme Anne LAPARRE-LACASSAGNE, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure est nommée déléguée interservices de la délégation interservices du pôle juridique interministériel de l'Eure.

Mme Laure TROTIN, chef du pôle juridique de la préfecture de l'Eure est nommée secrétaire générale de la délégation interservices du pôle juridique interministériel de l'Eure.

M. Nadir MILIANI, du corps interministériel des attachés de l'administration de l'Etat, est nommé secrétaire général adjoint de la délégation interservices du pôle juridique interministériel de l'Eure.

ARTICLE 2 : DELEGATIONS DE SIGNATURE

Délégation de signature est donnée à Mme Anne LAPARRE-LACASSAGNE, déléguée interservices, dans la limite des attributions de la délégation interservices constituant le pôle juridique interministériel à compter de la date de signature du présent arrêté.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LAPARRE-LACASSAGNE, déléguée interservices, Mme Laure TROTIN, secrétaire générale de la délégation interservices reçoit à ce titre délégation pour exercer ses fonctions.

En cas d'absence ou d'empêchement, de Mme Anne LAPARRE-LACASSAGNE, déléguée interservices, et de Mme Laure TROTIN, secrétaire générale de la délégation interservices, M. Nadir MILIANI, secrétaire général adjoint, reçoit à ce titre délégation pour exercer ses fonctions.

ARTICLE 3 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

ARTICLE 4 : Mme la déléguée interservices de la délégation interservices du pôle juridique interministériel de l'Eure et Mme la secrétaire générale de la délégation interservices du pôle juridique interministériel de l'Eure sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 09 MAI 2017

Le préfet,

Thierry COUDERT

Préfecture de l'Eure

27-2017-05-09-011

Arrêté SCAED 17-33 de délégation de signature, Mme FARIN, chef de bureau des ressources humaines

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

Arrêté n° SCAED-17-33 portant délégation de signature en matière administrative à Mme Annie FARIN, Chef du bureau des ressources humaines

Le préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

- le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;

- le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, au 30 mai 2016 ;

- l'arrêté préfectoral SGBRH n°17-02 du 3 mai 2017 portant modification de l'organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;

- la note du 1er octobre 2015 portant affectation de personnels ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

A R R E T E

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Annie FARIN, attachée d'administration de l'Etat, chef du bureau des ressources humaines, à l'effet de signer, les décisions relevant des attributions de son bureau dans les matières des ressources humaines et de l'action sociale, notamment :

- les bordereaux d'envoi ;

- les courriers de demande de détachement ;

- les courriers de demande de candidature et de renseignements sur les concours ;

- les arrêtés attribuant des congés de maladie ou de maternité aux agents en fonction à la préfecture et sous-préfectures ;

- les arrêtés autorisant l'exercice des fonctions à temps partiel ;

- les documents de liaison avec le centre électronique de la trésorerie générale de Rouen pour l'établissement des rémunérations des fonctionnaires et des agents relevant du ministère de l'Intérieur (BOP 307) ;

- les attestations d'activité salariée pour la sécurité sociale ;

- les décomptes des retenues rétroactives pour validation des services auxiliaires ;

- les états de services des agents et anciens agents de l'Etat ;

- les demandes d'annulation de cotisations de sécurité sociale et de versements pour la retraite ;

- les conventions d'accueil de stagiaires extérieurs et correspondances afférentes ;

- toutes correspondances courantes relevant de la compétence du bureau.

ARTICLE 2 : Sont exclus de la présente délégation :

- les actes réglementaires ;
- les actes portant création de comités, conseils et commissions et désignation de leurs membres ;
- les arrêtés et décisions attributives de subventions engageant financièrement l'Etat ;
- les mémoires devant les juridictions administratives et judiciaires.

ARTICLE 3 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

ARTICLE 4 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et Mme le chef du bureau des ressources humaines sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 09 MAI 2017

Le préfet,

Thierry COUDERT

Préfecture de l'Eure

27-2017-05-09-012

Arrêté SCAED 17-34-de délégation de signature en matière administrative, M. LEMALLIER, chef de bureau des finances et de la logistique

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

Arrêté n° SCAED-17-34
portant délégation de signature en matière administrative
à Monsieur Antoine LEMALLIER, chef du bureau des finances et de la logistique

Le préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, au 30 mai 2016 ;
- l'arrêté préfectoral SGBRH n°17-02 du 3 mai 2017 portant modification de l'organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;
- la note du 28 octobre 2015 portant affectation de personnels ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

A R R Ê T E

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à Monsieur Antoine LEMALLIER, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des finances et de la logistique, pour signer ou viser dans la limite de ses attributions toutes pièces, documents et correspondances, à l'exception des arrêtés et des décisions susceptibles de faire grief.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine LEMALLIER, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1 sera exercée par Madame Nathalie GERVAIS, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef du bureau des finances et de la logistique.

ARTICLE 3 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de la préfecture et le chef du bureau des finances et de la logistique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux le 09 MAI 2017

Le préfet,

Thierry COUDERT

Préfecture de l'Eure

27-2017-05-09-013

Arrêté SCAED 17-35 de délégation de signature en matière financière; M. LEMALLIER, chef de bureau des finances et de la logistique

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

Arrêté n° SCAED-17-35 portant délégation de signature en matière financière à M. Antoine LEMALLIER, Chef du bureau des finances et de la logistique

Le préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur

VU :

- la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 modifié portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
- l'arrêté du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable, pris en application de l'article 170 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- la convention du 12 janvier 2010 portant délégation de gestion au préfet de la région Haute-Normandie, préfet de Seine-Maritime pour l'exécution des dépenses et des recettes dans l'outil CHORUS, modifiée par avenants du 25 août 2010 et 6 janvier 2011 ;
- l'arrêté préfectoral SGBRH n°17-02 du 3 mai 2017 portant modification de l'organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, au 30 mai 2016 ;
- la note du 28 octobre 2015 portant affectation de personnels ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

ARRETE

ARTICLE 1er : Dans le cadre de la convention de gestion du 12 janvier 2010 modifiée susvisée, délégation de signature est donnée à M. Antoine LEMALLIER, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau des finances et de la logistique, aux fins de :

- valider les expressions de besoins et constater le service fait dans l'outil NEMO,
- procéder à la passation des commandes dans le cadre de l'exécution de marchés ou d'une situation d'urgence.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à M. Antoine LEMALLIER, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau des finances et de la logistique, aux fins de signer les pièces comptables dont les crédits sont gérés hors outil CHORUS.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine LEMALLIER, la délégation de signature qui lui est conférée aux articles 1 et 2 sera exercée par Mme Nathalie GERVAIS, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef du bureau des finances et de la logistique.

ARTICLE 4 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

ARTICLE 5 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, M. le chef du bureau des finances et de la logistique, M. le directeur régional des finances publiques de Seine-Maritime et M. l'administrateur général des finances publiques en charge de la direction départementale des finances publiques de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 09 MAI 2017

Le préfet,

Thierry COUDERT

Préfecture de l'Eure

27-2017-05-09-014

Arrêté SCAED 17-36 de délégation de signature en matière financière, Mme LEDUC, chef du service départemental d'action sociale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

Arrêté n° SCAED-17-36 portant délégation de signature en matière financière à Mme Florence LEDUC, Chef du service départemental d'action sociale de la préfecture de l'Eure

Le préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur

VU :

- la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 modifié portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
- l'arrêté du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable, pris en application de l'article 170 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- la convention du 12 janvier 2010 portant délégation de gestion au préfet de la région Haute-Normandie, préfet de Seine-Maritime pour l'exécution des dépenses et des recettes dans l'outil CHORUS, modifiée par avenants du 25 août 2010 et 6 janvier 2011 ;
- l'arrêté préfectoral SGBRH n°17-02 du 3 mai 2017 portant modification de l'organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, au 30 mai 2016 ;
- la note du 10 août 2009 portant affectation de personnels ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Florence LEDUC, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef du service départemental d'action sociale, aux fins de :

- signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes imputées sur le BOP 216 – UO 0216–CPRH–CDAS – centre de coût de la préfecture de l'Eure et BOP 176 – UO 176 – centre financier 0176–CCSC–CASO – centre de coût de la préfecture de l'Eure,

- valider les expressions de besoins et constater le service fait dans l'outil NEMO pour le centre financier 0216-CPRH-CDAS.

Sont exclues de la présente délégation les décisions d'attribution des secours.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Florence LEDUC, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef du service départemental d'action sociale, à effet d'effectuer les ordres de payer destinés au service facturier sur les centres financiers (UO) mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 3 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et Mme le chef du service départemental d'action sociale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la directrice régionale des finances publiques de Normandie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 09 MAI 2017

Le préfet,

Thierry COUDERT

Préfecture de l'Eure

27-2017-05-09-005

Arrêté SCAED 17-37 de délégation de signature en matière administrative, M. OURIACHI, directeur de cabinet du préfet

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

Arrêté SCAED-17-37 portant délégation de signature en matière administrative à M. Madjid OURIACHI, Directeur de cabinet du préfet de l'Eure

Le préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur

VU :

- La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

- Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

- Le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;

- Le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, au 30 mai 2016 ;

- Le décret du 2 février 2016 nommant M. Madjid OURIACHI, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;

- L'arrêté préfectoral SGBRH n°17-02 du 3 mai 2017 portant modification de l'organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

A R R E T E

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à M. Madjid OURIACHI, directeur de cabinet du préfet de l'Eure, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents dans les matières relevant des attributions du bureau du cabinet et de la représentation de l'Etat, de la direction de la prévention et de la sécurité civile et du service départemental de la communication interministérielle, à l'exception :

- des réquisitions des personnes et des biens,
- des demandes de concours des forces mobiles,
- de l'acceptation des démissions des maires,
- de la notation des chefs des services déconcentrés de l'Etat dans le département,
- des poursuites devant les tribunaux judiciaires en matières pénales.

ARTICLE 2 : Lors de contrôles de vitesse effectués sur l'arrondissement d'Evreux, délégation de signature est donnée à M. Madjid OURIACHI, directeur de cabinet du préfet de l'Eure, à l'effet de signer :

- toute suspension du permis de conduire intervenant en application des articles L 224-1, L 224-2, L 224-7 et L 224-8 du code de la route,

- immobilisation et mise en fourrière des véhicules au titre de l'article L. 325-1-2 du code de la route.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement du préfet et de la secrétaire générale et pendant les services de permanence, M. Madjid OURIACHI, directeur de cabinet du préfet de l'Eure, reçoit délégation de signature pour signer pour l'ensemble du département tous arrêtés, décisions, nécessités par une situation d'urgence, et notamment :

- les décisions de soins psychiatriques ;
- toutes décisions d'éloignement concernant les étrangers et décisions de rétention administrative ou d'assignation à résidence des étrangers, prises en application du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ainsi que les saisines du juge des libertés et de la détention ;
- les mémoires en défense et les appels auprès des juridictions ;
- les transports de corps ;
- les passeports ;
- les ordres de réquisition des personnels et matériels pour faire face à une situation d'urgence nécessitant l'engagement de moyens de secours et de soutien.

ARTICLE 4 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

ARTICLE 5 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et M. le directeur de cabinet du préfet de l'Eure, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 09 MAI 2017

Le préfet,

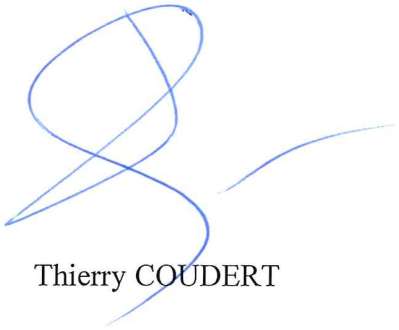

Thierry COUDERT